

EuroTrak Suisse 2012 – L'audition en Suisse

Une étude sur l'audition et les aides auditives, réalisée par Anovum GmbH, sur mandat des HSM (Hearing Systems Manufacturers – Association suisse des fabricants d'aides auditives)

RÉSUMÉ

Au total, 8,8% de la population suisse souffre d'une perte d'acuité auditive. 38,8% des personnes touchées portent une aide auditive – 73% d'entre elles pour les deux oreilles. Le taux d'acquisition des aides auditives croît avec l'âge et l'augmentation de la perte auditive. En moyenne, les possesseurs d'aides auditives portent leurs appareils pendant 8,3 heures par jour. L'âge moyen de ces appareils se situe à 3,1 ans, 50% de ceux utilisés aujourd'hui ayant été achetés au cours des 2 dernières années.

84% des porteurs d'aides auditives sont globalement satisfaits de leurs appareils, alors que seuls 7% d'entre eux en sont insatisfaits. Les porteurs sont surtout satisfaits de leurs aides auditives lors de conversations avec une personne ou en petit groupe, pour écouter de la musique et regarder la télévision. La pureté du son et le fait que l'aide auditive est à peine visible des autres personnes remportent l'adhésion des porteurs d'appareils, de même que le confort au porter et la fiabilité. Les situations d'écoute difficiles sont jugées de manière plus critique: il s'agit des exposés dans des lieux publics étendus ainsi que les conversations en grands groupes et en environnements bruyants. De même, le confort en cas de sons intenses, la durée de vie des batteries et le rapport prix/performance offrent la possibilité de nouvelles améliorations. La satisfaction à l'égard des acousticiens en aides auditives est très élevée et dépasse les 90%.

Selon les personnes interrogées, le port d'aides auditives influence positivement différents aspects de la vie. Il améliore tout particulièrement l'efficacité de la communication avec autrui, et par conséquent la vie sociale. Cette amélioration se traduit par des activités de groupes rendues plus faciles, une meilleure qualité des relations humaines ainsi que par un sentiment accru d'indépendance et de sécurité. Les proches des porteurs d'aides auditives

en reconnaissent eux aussi les avantages: la communication et les activités en commun tout particulièrement y gagnent en qualité.

70% des porteurs d'aides auditives exerçant une activité professionnelle considèrent leurs appareils comme très utiles pendant leur travail. En outre, une majorité d'entre eux expriment l'avis qu'une perte d'audition non traitée ne peut qu'apporter des inconvénients dans la vie professionnelle, pour ce qui concerne les promotions par exemple.

Les raisons les plus fréquentes pour lesquelles des personnes souffrant de déficit auditif ne portent pas d'aide auditive résident dans leur conviction qu'elles entendent encore suffisamment bien et que leur perte d'audition n'est pas encore assez grave pour justifier le port d'un appareil. Cette constatation est confirmée aussi par exemple par le fait que 27% de ces personnes n'ont encore jamais parlé de leur déficience auditive avec leur médecin traitant ou avec un spécialiste nez-gorge-oreilles (ORL). De plus, l'efficacité des aides auditives est souvent remise en question; on les considère comme inconfortables ou on se conforme à la recommandation d'un spécialiste qui pense qu'une aide auditive n'est pas (encore) nécessaire. Le fait de ne pas pouvoir se payer un appareil ne fait pas partie des 10 raisons les plus importantes de ne pas en posséder.

La nouvelle réglementation sur le remboursement forfaitaire des aides auditives – en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011 – est sensiblement mieux connue des possesseurs d'appareils que des gens souffrant de déficience auditive, mais non appareillés. Ces derniers se montrent plutôt critiques envers le nouveau système de remboursement. Les différentes mesures de réduction de coût sont jugées négativement par la plupart d'entre eux.

A. Introduction

En Suisse, l'étude EuroTrak a été réalisée pour la première fois en 2012. Elle est fortement orientée sur les recherches correspondantes conduites pour la seconde fois déjà en 2012 en Allemagne, Grande-Bretagne et France, pour le compte de l'Association européenne des fabricants d'aides auditives EHIMA (European Hearing Instrument Manufacturers Association).

Une enquête représentative réalisée en Allemagne et en Suisse romande auprès de 14'836 personnes au total a permis de recueillir dans un premier temps des informations sur la perte d'audition, l'utilisation des aides auditives, etc. Au cours d'une seconde étape, 514 possesseurs d'aides auditives et 813 personnes à déficience auditive mais non appareillées ont été interrogées en détail sur leurs motifs d'utilisation d'aides auditives, leur satisfaction à leur égard, leur comportement envers la perte auditive, etc. Cette enquête a été conduite à l'aide d'interviews en ligne.

Le rapport ci-dessous résume les principaux résultats fournis par cette étude.

B. Faits et chiffres

Perte auditive en Suisse – 8,8% de prévalence

En Suisse, 8,8% au total de la population souffre de perte auditive. Cette valeur est basée sur les propres déclarations des intéressés et peut donc diverger de la perte auditive mesurée par le corps médical. La figure 1 montre que la part des personnes souffrant de perte auditive augmente sensiblement avec l'âge: elle est de 1% chez les enfants de moins de 15 ans, de 8% chez les gens de 45-54 ans, de 20% chez ceux de 65-74 ans et finalement de 36% chez les personnes de plus de 74 ans.

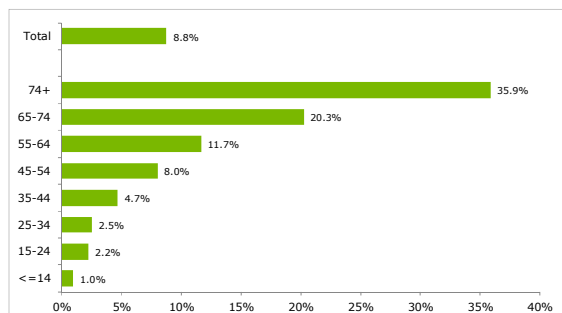


Figure 1: part des personnes souffrant de perte auditive, selon l'âge (Anovum – EuroTrak Suisse 2012, n = 14'836).

Au cours des 5 dernières années, 39% de la population totale a subi un test d'audition, dont 13% lors

des 12 derniers mois. 21% des personnes déclarent avoir subi une fois déjà un tel test, mais il y a plus de 5 ans. 40% d'entre elles n'ont jamais subi de test auditif.

Taux d'acquisition d'aides auditives: 38.8%

Le taux d'acquisition d'aides auditives (= part des personnes souffrant de déficience auditive et possédant une aide auditive) se monte à 38,8% en Suisse. La part des acquisitions binaurales atteint 73% (= part des possesseurs d'aides auditives pour les deux oreilles).

Le taux d'acquisition se monte à 13,5% chez les personnes de moins de 45 ans atteintes de déficience auditive, à 25,6% chez les 45-64 ans et à 54,1% chez les plus de 54 ans. Ainsi donc, plus une personne avance en âge, plus elle tend à acquérir une aide auditive.

Degré de perte auditive: plus la déficience auditive est forte, plus le taux d'acquisition est élevé

Le degré de perte auditive augmente avec l'âge et influence le taux d'acquisition: alors que ce taux n'atteint que juste 7% du groupe des personnes dont la perte auditive est la plus faible, il se situe à 81% chez les personnes dont la perte auditive est la plus sévère. Pour cette analyse illustrée par la figure 2, l'ensemble de la population atteinte de déficience auditive a été réparti en six groupes de taille égale (= sixtiles), selon la gravité de leur perte auditive.

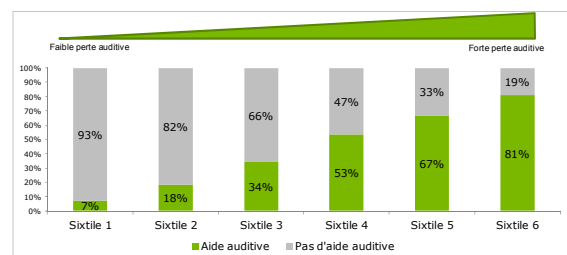


Figure 2: quotas d'acquisition par sextile de degré de perte auditive (Anovum – EuroTrak Suisse 2012, n = 1'327).

29% des possesseurs d'aides auditives indiquent qu'ils souffrent d'une perte auditive grave ou de degré très élevé – ce taux n'est que de 11% chez les personnes atteintes de pertes auditives qui ne possèdent pas d'appareil. Avec 53%, la proportion des non possesseurs atteints d'une déficience auditive moyenne est donc sensiblement plus élevée (14% des possesseurs). Parmi les possesseurs d'appareils, 82% sont atteints aux deux oreilles (59% seulement des non possesseurs).

Acouphène – une personne sur cinq est concernée

Un Suisse sur cinq environ est concerné par les problèmes d'acouphènes: 15% déclarent souffrir parfois d'acouphènes et 5% en souffrent constamment (dont 3% dans les deux oreilles). Seule une minorité d'entre eux entreprennent quelque chose pour y remédier, alors que parmi ceux atteints de douleurs constantes, 26% ont subi une fois déjà un traitement. 31% ont au moins envisagé une fois déjà de se faire traiter. Parmi les personnes qui ne souffrent que parfois d'acouphènes, 8% seulement se sont fait traiter contre cette affection et 13% seulement ont envisagé une fois au moins de le faire.

Possesseurs d'aides auditives – satisfaction élevée

En Suisse, les aides auditives sont utilisées en moyenne durant 8,3 heures par jour. 50% des possesseurs d'appareils portent leur aide auditive (respectivement leurs aides auditives) pendant plus de 8 heures par jour – 31% en moyenne durant 4 heures ou moins. L'âge moyen des aides auditives se situe à 3,1 ans, 50% des appareils utilisés aujourd'hui ayant été achetés ces 2 dernières années. Les possesseurs d'aides auditives qui ne portent plus leur premier appareil l'ont conservé en moyenne pendant 5 ans environ avant de le remplacer.

Parmi les aides auditives portées actuellement, 46% n'ont jamais encore dû être réparées et 31% une fois seulement. 23% des appareils ont dû être donnés à réparer deux fois ou plus souvent.

Bien que près de 80% des appareils aient été achetés au cours des 5 dernières années – il s'agit donc en majorité d'appareils modernes – la technologie sans fil en relation avec les aides auditives n'est que très rarement utilisée (7% des possesseurs). La moitié des possesseurs d'appareils n'ont jamais entendu parler de la technologie sans fil en relation avec des aides auditives. Malgré cette faible utilisation et le manque de connaissance de cette technologie, elle est estimée importante par la majorité des possesseurs d'appareils.

La satisfaction globale à l'égard des aides auditives est représentée à la figure 3. 84% des possesseurs d'aides auditives sont globalement satisfaits de leurs appareils, alors que 7% en sont peu satisfaits (parmi eux, 5% sont plutôt insatisfaits, 1% ne sont

pas satisfaits et 1% ne sont pas du tout satisfaits). Les porteurs d'aides auditives neuves sont encore plus satisfaits: 87% de ceux qui ont acheté leur appareil dans les 2 dernières années en sont satisfaits. Plus les aides auditives sont récentes, plus la satisfaction est élevée et plus ces appareils sont portés pendant un nombre supérieur d'heures par jour.

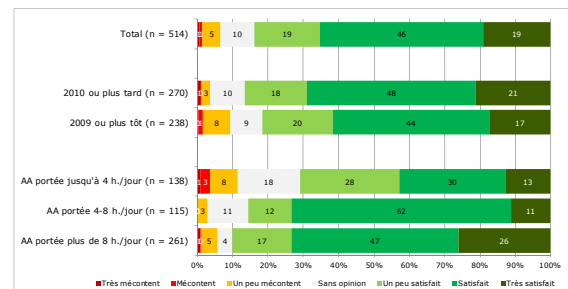


Figure 3: satisfaction globale à l'égard de l'aide auditive (Anovum – EuroTrak Suisse 2012, n = 514).

Les résultats détaillés de la figure 4 montrent que les porteurs d'aides auditives sont extrêmement satisfaits des acousticiens spécialisés dans l'adaptation de ces appareils. Les valeurs qu'ils obtiennent pour leur professionnalisme, la qualité de leur service avant et après l'achat ainsi que pour la qualité de leur conseil se situent à chaque fois à plus de 90%.

Les utilisateurs d'aides auditives sont également très satisfaits de leurs appareils (80% ou davantage de gens satisfaits) lors de conversations avec une seule personne, lors d'écoute de musique ou de la télévision, lors de discussions en petits groupes, de la clarté du son, de leur faible visibilité par les autres personnes, de leur confort au porter, de la facilité du changement de batterie, ainsi que de leur fiabilité.

Ces points de satisfaction élevée à très élevée sont suivis de la satisfaction pendant les activités de loisirs, lors de communications téléphoniques, à l'égard de l'aspect naturel du son, de la plénitude et de la reproduction du son et du traitement des sifflements, de l'effet Larsen et des bourdonnements. Dans ces domaines, la part des porteurs satisfaits de leurs aides auditives se situe à chaque fois entre 70 et 80%.

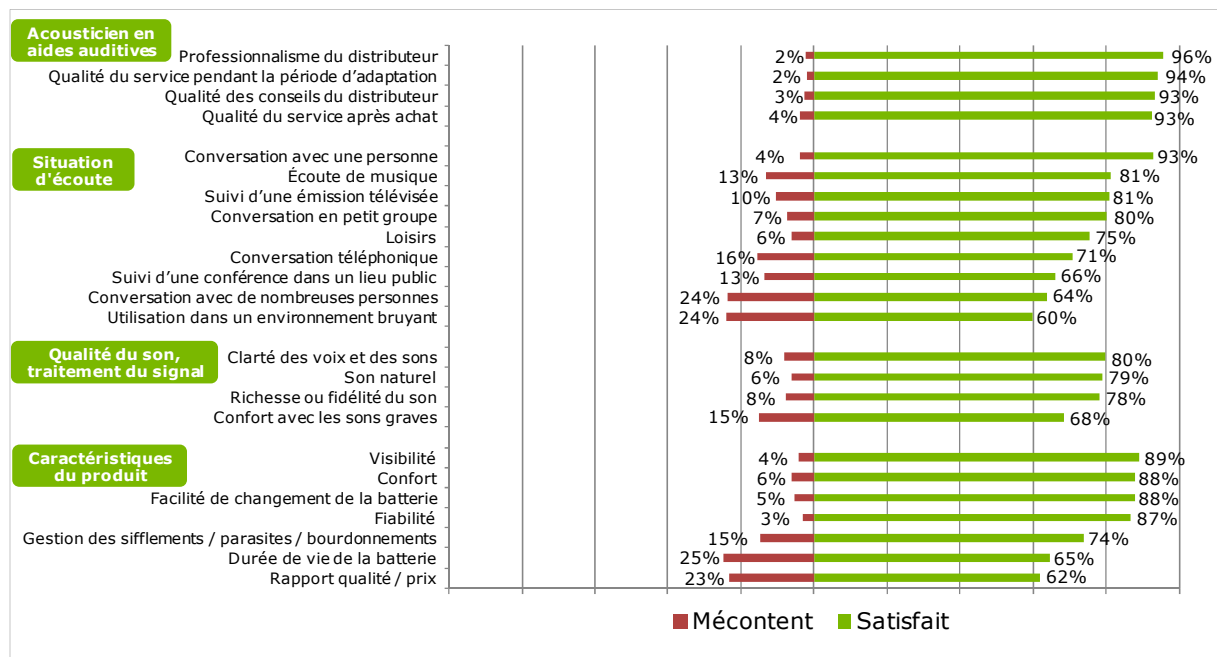


Figure 4: satisfaction détaillée à l'égard de l'aide auditive (Anovum – EuroTrak Suisse 2012, n = 514).

Les situations d'écoute difficiles comme les exposés dans des lieux publics étendus, les discussions dans de grands groupes ou en général dans des environnements bruyants sont jugées les plus critiques. Dans le domaine de la qualité du son, le confort en cas de sons intenses est moins bien évalué et, finalement, la durée de vie de la batterie et le rapport prix-performance se distinguent plutôt moins bien dans le secteur des caractéristiques des produits.

Personnes à déficience auditive / sans aide auditive – la stigmatisation et le prix ne font pas partie des 10 raisons les plus importantes de renoncer à acheter une aide auditive

Les raisons essentielles de ne pas porter d'aide auditive malgré une perte d'audition résident dans l'avis que l'on entend encore assez bien dans la plupart des situations et que la perte auditive n'est pas suffisamment grave pour justifier le port d'un appareil. De même, certaines personnes interrogées pensent que les aides auditives ne fonctionnent pas bien dans les environnements bruyants et qu'elles sont inconfortables. Font également partie des 10 premières raisons de renoncer à porter une aide auditive l'avis de l'oto-rhino-laryngologiste, de l'acousticien en aides auditives ou du médecin de famille. La raison selon laquelle on ne peut pas se payer une aide auditive est rarement mentionnée en Suisse. La honte de porter une aide auditive ou de révéler ainsi au public sa déficience auditive fait

également partie des 10 raisons les plus importantes. La majorité des personnes toutefois ne se sentirait pas stigmatisée par le port d'un appareil.

Image positive de la branche des aides auditives

L'image de la branche des aides auditives est positive dans la majorité de la population suisse. Seuls 4% indiquent en avoir une image négative (mais: une personne sur quatre déclare ne pas avoir du tout d'image de cette branche – cette part étant sensiblement inférieure chez les personnes souffrant de pertes auditives et tendant vers zéro chez les porteurs d'appareils). 42% déclarent que leur image de cette branche s'est améliorée ces dernières années, 53% trouvent qu'elle n'a pas changé et 5% seulement estiment qu'elle s'est dégradée. Parmi les raisons de cette amélioration de l'image, la technique / qualité meilleure et la miniaturisation des aides auditives sont souvent mentionnées. Dans l'ensemble de la population, les acousticiens et les fabricants d'aides auditives sont évalués de manière très similaire, ce qui devrait être dû au fait que seule la moitié environ des personnes distinguent consciemment ces deux activités. Les porteurs d'appareils sont nettement plus nombreux à opérer cette distinction, avec 84% et révèlent aussi une différence d'image: les possesseurs d'aides auditives ont une image légèrement meilleure des acousticiens que des fabricants.

C. Aides auditives, aspects sociaux et santé

L'appareil a des effets positifs sur la vie sociale

Le port d'une aide auditive peut avoir des effets positifs sur les différents aspects de la vie. Le plus important d'entre eux réside dans la capacité de communiquer efficacement dans les situations les plus diverses. La vie de 72% des porteurs d'appareils s'est améliorée sur ce plan depuis qu'ils en sont équipés. Chez plus de la moitié des porteurs, les aspects suivants présentent aussi une amélioration: la participation à des activités de groupes, le sentiment de sécurité, les relations humaines ainsi que la vie sociale et l'impression d'indépendance. Le port d'aides auditives révèle également un effet positif, bien qu'un peu moins marqué, sur les aptitudes intellectuelles, l'amour-propre personnel et le bien-être physique et psychique. Cette influence positive est plus fortement marquée, pour presque tous les aspects mentionnés, chez les porteurs d'aides auditives à déficience sévère que chez ceux dont la perte auditive est moins importante.

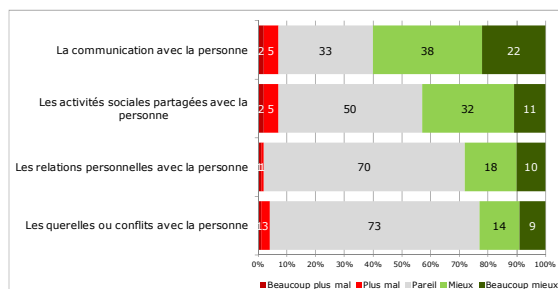


Figure 5: changement pour les proches depuis que la personne souffrant de déficience auditive porte un appareil (Anovum – EuroTrak Suisse 2012, n = 534).

Les porteurs d'aides auditives ne sont pas seuls à constater une amélioration dans différents aspects de la vie. En effet, la situation s'est améliorée également pour leurs proches depuis qu'ils portent un appareil. Selon la figure 5, la communication avec les personnes à audition réduite s'est améliorée pour 60% de leurs proches. Les activités en commun, de même que dans une mesure plus réduite la relation personnelle avec le porteur d'un appareil, ont gagné en qualité depuis que cette personne en est équipée. De même, les disputes / litiges avec les personnes souffrant de déficience auditive sont devenus plus rares pour une proportion considérable de leurs proches.

L'appareil a des effets positifs sur la santé

Il peut aussi exister une relation entre le port d'une aide auditive et la survenue de symptômes de dépression: ces symptômes surviennent chez 4% des porteurs d'appareils auditifs, selon leurs propres déclarations (classification des symptômes de dépression selon la PHQ-2 du questionnaire de recrutement). Chez les gens non équipés qui présentent une déficience auditive comparable, cette valeur est presque deux fois plus élevée, avec 11%.

Il en va de même de la question de savoir si une personne a montré des tendances aux oublis au cours de la dernière année: parmi les porteurs d'aides auditives, 2% déclarent être devenus beaucoup plus oublieux. Chez les personnes non équipées dont la déficience auditive est comparable, cette proportion atteint en revanche 7%.

Près de la moitié des personnes non équipées dont la perte auditive est comparable à celle des porteurs d'appareils se sentent souvent épuisées le soir, soit physiquement (44%), soit intellectuellement (37%). Cette part de personnes épuisées est un peu moins grande chez les porteurs d'appareils et se situe à 39% (épuiement physique), resp. à 21% (épuiement intellectuel).

On constate en résumé que le port d'une aide auditive peut apporter, en plus d'une amélioration de l'ouïe, des effets positifs sur différents aspects sociaux et de santé de la vie.

D. Aide auditive et profession

La figure 6 montre que la grande majorité des porteurs d'aides auditives exerçant une activité professionnelle sont d'avis que ces aides sont utiles au travail: pour 70%, elles sont très utiles, pour 20% assez utiles et pour 10% seulement pas utiles.

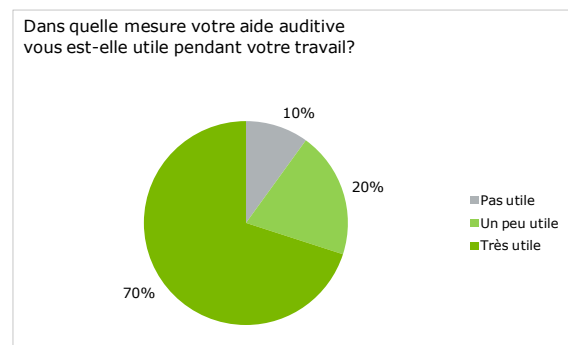


Figure 6: utilité des aides auditives pendant le travail (Anovum – EuroTrak Suisse 2012, n = 143).

Une majorité des porteurs d'aides auditives considèrent que les gens présentant une perte auditive non traitée obtiennent plus rarement la promotion professionnelle à laquelle ils pourraient prétendre par leurs qualifications. En revanche, seule une minorité de gens présentant une déficience auditive mais non équipés partagent cet avis.

E. Canaux d'acquisition en Suisse

Nouvelle réglementation: les mesures d'économie des coûts sont contestées

En Suisse, depuis le 1^{er} juillet 2011, l'AI ou l'AVS ne rembourse plus les aides auditives que par des montants forfaitaires. Désormais, on ne reçoit plus qu'une somme fixe réduite, sans égard au coût effectif de l'appareil choisi. Si l'on se décide par exemple pour un appareil bon marché dont le prix est inférieur au montant forfaitaire fixé, on peut alors conserver la différence.

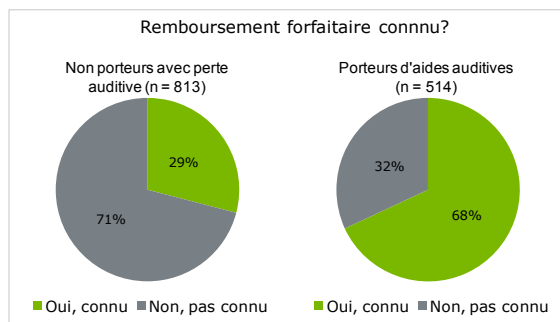


Figure 7: notoriété du remboursement forfaitaire (Anovum – EuroTrak Suisse 2012, n = 1'327).

Comme le montre la figure 7, cette nouvelle réglementation de remboursement forfaitaire est sensiblement mieux connue des personnes possédant déjà une aide auditive que de celles qui souffrent de déficience auditive sans en être équipées: plus de deux tiers des porteurs d'appareils déclarent connaître déjà cette nouvelle réglementation. C'est le cas de moins d'un tiers seulement des personnes dépourvues d'appareil.

Dans le cadre de l'enquête, les personnes à audition déficiente ont été confrontées à différentes mesures de réduction des coûts du nouveau système de remboursement. Les résultats sont illustrés par la figure 8. Le taux des accords sur les diverses affirmations ne témoigne que de divergences minimales entre les porteurs et les non porteurs d'aides auditives. Les avis positifs et négatifs sont partagés presque également sur l'affirmation selon laquelle l'Office fédéral des assurances sociales paie le montant AI, que l'appareil soit acheté en Suisse ou à l'étranger. Avec 60% ou plus d'avis négatifs, les deux mesures de réduction des coûts suivantes sont sensiblement moins bien acceptées: 1. L'AI ou l'AVS paie les forfaits, que le patient achète un appareil standard bon marché (et conserve la différence du montant reçu) ou qu'il choisisse une aide auditive de haute qualité. 2. L'élévation du seuil de perte auditive à partir duquel le droit au subside d'achat de l'appareil est acquis.

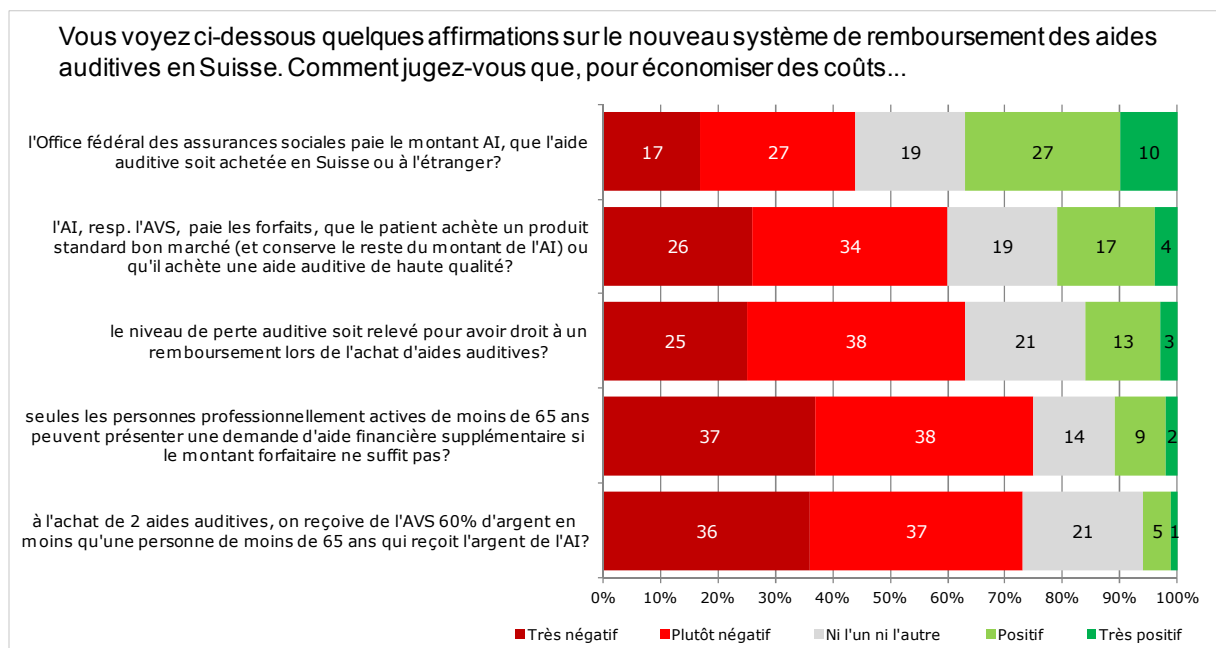


Figure 8: affirmations relatives au nouveau système de remboursement (Anovum – EuroTrak Suisse 2012, n = 1'327).

Les mesures selon lesquelles seules les personnes professionnellement actives de moins de 65 ans peuvent déposer une demande d'aide financière supplémentaire si le forfait ne suffit pas, et la réduction de 60% du subside de l'AVS à l'achat de 2 aides auditives par rapport à une personne de moins de 65 ans recevant le subside de l'AI, ne recueillent que peu d'avis favorables et sont donc jugées les plus sévèrement avec sensiblement plus de 70% d'avis négatifs. Globalement, les victimes de pertes auditives accueillent de manière critique les nouvelles mesures.

La figure 9 montre que parmi les personnes qui possèdent actuellement une aide auditive, à peine 90% ont reçu des versements de l'AVS/AI pour l'achat de leur appareil. Il faut considérer ici que la majorité des appareils ont été achetés avant l'entrée en vigueur du nouveau remboursement forfaitaire. Les personnes à audition déficiente et dépourvues d'aides auditives connaissent mal le remboursement de ces appareils par l'AVS/AI: 48% savent que l'AVS/AI leur paierait quelque chose; 15% sont d'avis qu'elle ne paierait rien et 37% déclarent ne rien savoir à ce sujet.

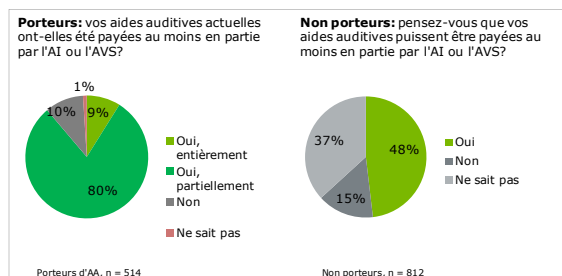


Figure 9: paiement par l'AVS/AI (Anovum – EuroTrak Suisse 2012, n = 1'327).

Le chemin vers l'aide auditive – 56% des gens souffrant de perte auditive ne consultent pas leur médecin ou ne reçoivent de lui aucune recommandation d'aide auditive

Sur son «chemin vers l'aide auditive», la personne concernée par cette déficience aura typiquement des contacts avec différents spécialistes, qui sont:

- **Médecin de famille:** le médecin de famille / généraliste constate ou mesure la perte auditive. Il estime la nécessité d'investigations plus poussées sur cette déficience auditive ou envoie au besoin le patient chez un spécialiste (ORL).
- **ORL:** l'oto-rhino-laryngologiste procède à un examen plus approfondi de la perte auditive constatée. Sur la base de cet examen et s'il l'estime nécessaire, il donne à son patient une recommandation de correction de cette déficience par un appareil auditif.

- **Magasin spécialisé en acoustique:** dans son magasin spécialisé, l'acousticien en aides auditives choisit un appareil dans le cadre du processus d'adaptation pour corriger la déficience auditive. La personne qui en souffre reçoit son appareil directement au magasin de l'acousticien spécialisé.

Le «chemin vers l'aide auditive» tel qu'il est décrit ici de manière idéale et typique ne doit pas absolument comprendre tous les spécialistes mentionnés et ne doit pas non plus se dérouler dans cet ordre (il est ainsi possible par exemple que la personne subisse d'abord un test d'audition gratuit dans le magasin spécialisé, où sa perte auditive sera constatée, et qu'elle consulte ensuite l'ORL). Nous utilisons toutefois ce modèle pour révéler à quel endroit les personnes à audition déficiente quittent ce «chemin» et quelles en sont les conséquences.

Figure 10: parmi les personnes interrogées qui présentent une déficience auditive, 73% en parlent avec leur médecin de famille et/ou avec un oto-rhino-laryngologiste, ce qui signifie que plus d'un patient sur quatre chez qui cette déficience a été constatée n'entreprend aucune autre action.

Parmi ces 73% de patients qui ont consulté leur médecin de famille ou un oto-rhino-laryngologiste, 44% reçoivent la recommandation de se procurer une aide auditive. Ou en d'autres termes: 39% des personnes concernées par une perte auditive qui ont consulté un médecin de famille / ORL ne se voient pas recommander une aide auditive pour le moment.

48% des patients souffrant de déficience auditive ont consulté un acousticien spécialisé, et donc un peu plus que les 44% qui ont reçu cette recommandation de leur médecin de famille / ORL. Sur ces 48%, il en reste 39% à qui l'acousticien en aides auditives recommande l'achat d'un tel appareil et finalement 39% également qui l'achètent effectivement.

Le nombre de ce que l'on appelle les «drop-outs» (= % des gens souffrant de déficience auditive qui abandonnent la voie de l'acquisition) est déterminé dans une large mesure par le degré de leur perte auditive: pour la moitié des personnes affectées par une perte auditive sévère, les drop-outs sont toujours plus petits que chez la moitié dont la perte auditive est plus faible. Ce fait justifie aussi notre raison de rappeler une fois encore les raisons les plus importantes de ne pas acquérir d'aide auditive malgré la présence d'un déficit d'audition:

nombre de patients sont convaincus qu'ils entendent encore assez bien et que leur perte auditive n'est pas suffisamment grave pour justifier l'achat d'un appareil (c'est-à-dire que souvent, on ne dis-

cute pas la perte auditive avec les spécialistes). De même, la recommandation du médecin ORL, de l'acousticien ou du médecin de famille fait partie des motifs les plus importants (voir le drop-out 2).

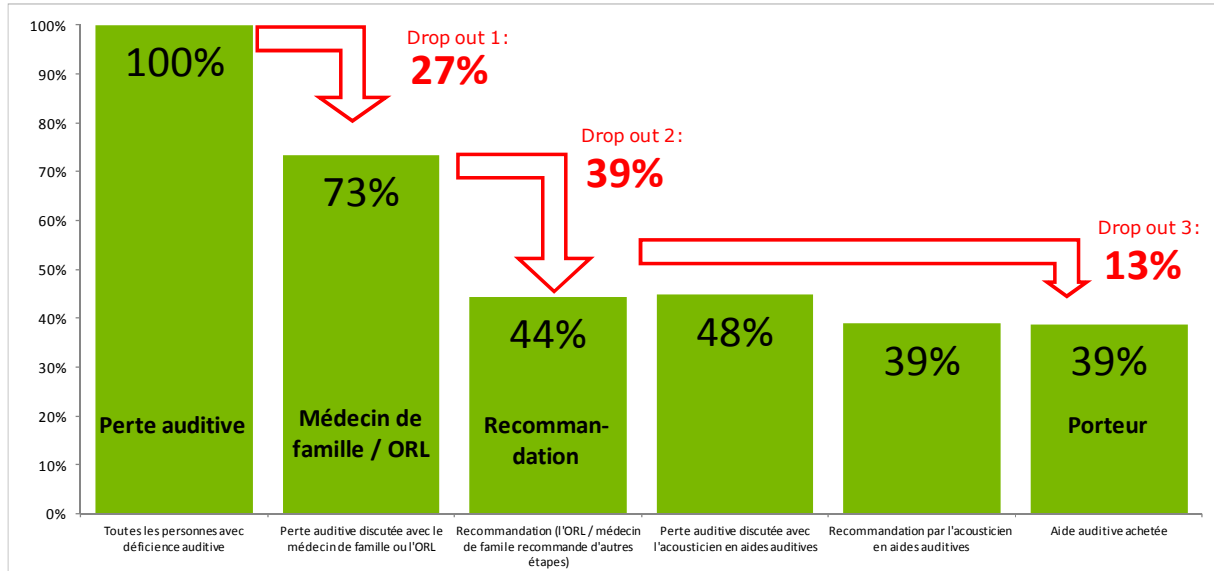


Figure 10: le chemin vers l'aide auditive (Anovum – EuroTrak Suisse 2012, n = 1'327).

Si une personne à déficience auditive s'est décidée contre l'acquisition d'une aide auditive malgré la recommandation de son médecin ce famille, sa raison la plus souvent invoquée est que le problème pourrait ne pas être résolu par un appareil. Le refus par principe d'une aide auditive, l'opinion selon laquelle la perte auditive ne serait pas encore suffisamment grave ainsi que l'avis de l'ORL constituent d'autres raisons importantes. Le coût est une raison d'abstention pour 9% seulement de ces personnes.

Si l'ORL a recommandé une aide auditive et que la personne concernée s'est prononcée contre cette acquisition, ce refus est dû dans une large mesure à un rejet de principe de tout appareil auditif. La

seconde raison en importance réside ici dans les coûts, suivie par l'affirmation selon laquelle on a déjà essayé un appareil, mais qu'il n'a apporté aucune aide. Il faut remarquer à cet égard que le nombre des personnes touchées par une perte auditive qui n'achètent pas d'appareil malgré la recommandation de l'ORL est relativement faible.

Il en va de même des personnes concernées par une perte auditive qui n'achètent pas d'appareil malgré la recommandation de l'acousticien spécialisé. La raison la plus importante dans ce cas est que l'on a déjà essayé une aide auditive, mais qu'elle n'a pas apporté l'aide escomptée. Le coût constitue ici la seconde raison en importance, suivie par le rejet de principe de l'aide auditive.

Contacts:

Anovum GmbH: Christian Egger, tél. +41 44 576 76 78, christian.egger@anovum.com
 HSM: Luca Mastroberardino, tél. +41 58 928 71 00, luca.mastroberardino@phonak.com
 EHIMA: Soeren Hougaard, tél. +45 40 45 71 35, sh@ehima.com